




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-31630-DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.570

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES-ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : PAOLI Stéphane

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/10/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES-ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la politique d'échanges privilégiés et de relations internationales souhaitée par la Ville d'Aix-en-Provence, il y a lieu de soutenir par des subventions, des associations œuvrant dans le domaine des échanges internationaux et du développement touristique.

Au titre de l'exercice 2013, je vous propose d'encourager la structure suivante, porteuse d'un projet intéressant :

SECONDE NATURE

Cette association a pour objet de favoriser sur un plan local, national ou international, la création, la médiation, la formation, la production, la diffusion ainsi que toute autre action en faveur du développement des cultures électroniques et des arts multimédia »

Conformément à cet objet social, l'Association met en œuvre différents projets ou actions à savoir :

- l'organisation d'évènements, festivals, performances, concerts, expositions, rencontres et débats, spectacle vivant
- l'édition de livres, plaquettes...

Liée à la Ville d'Aix-en-Provence par convention, elle s'engage à réaliser, au travers de ses actions, la promotion des cultures électroniques et des arts multimédia.

Dans ce cadre, elle organisera du 10 au 12 octobre 2013 une rencontre internationale de personnalités artistiques, entrepreneurs et décideurs du secteur numérique. Ce festival « Chroniques des Mondes possibles » contribuera au rayonnement international de la Ville d'Aix-en-Provence en promouvant la reconnaissance et la réalité du pôle culturel international présent sur le territoire.

La logique de mise en réseau, d'échanges d'expériences et de structuration de secteurs et de filières correspond pleinement à la politique de relations internationales que conduit la Ville d'Aix-en-Provence.

L'Association sollicite la Ville au titre d'une subvention exceptionnelle.

Association	Subvention exceptionnelle 2011	Subvention exceptionnelle 2012	Proposition de subvention exceptionnelle 2013
Seconde Nature	0 €	500 €	3 000 €

Cette proposition a été validée en date du 24 septembre 2013.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Seconde Nature pour le festival international « Chronique des mondes possibles » des 10-12 octobre 2013.
- **ADOPTER** l'avenant n°4 à la convention d'objectifs 2013/2015 entre la Ville et l'Association, votée par délibération du Conseil Municipal n° 2013-45 en date du 28 janvier 2013.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou par délégation l'Adjoint au Maire délégué aux relations internationales à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne 92048 6745 1440 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes.

**2013.570 - RELATIONS INTERNATIONALES-ATTRIBUTION DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Présents et représentés	:	49
Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N° 4
A LA CONVENTION PLURI ANNUELLE D'OBJECTIFS 2013/2015
VOTEE PAR DELIBERATION 2013.45 DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2013

Entre :

La **ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué aux Relations Internationales agissant en vertu de la délibération n° 2009.0683 du 26 juillet 2009, des arrêtés N° 571 du 27 juillet 2009, N°753 du 15 septembre 2009, et en vertu de la délibération N° , du 17 octobre 2013, désignée sous le terme «**La Ville**» d'une part,
et,

L'**association « Seconde Nature »**, association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27, bis, avenue du 11 novembre 13100 Aix-en-Provence, représentée par son(sa) président(e) en exercice,désignée sous le terme « **l'Association** »,

PREAMBULE

La Ville a :

Par délibération n°2013.45 du 28 janvier 2013, adopté une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec l'Association pour un montant annuel de 125 000€ :

- 109 000€ à titre de subvention de fonctionnement
- 16 000€ à titre de subvention d'équipement

Par délibération n°2013.177 du 29 avril 2013, adopté l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs pour 80 000 € complémentaires dont :

- 30 000 € à titre de complément de subvention équipement,
- 50 000 € à titre complément de subvention de fonctionnement,

Soit un total annuel de 205 000 €,

Par délibération n° 2013.273 du 3 juin 2013, adopté l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectif :

- 26 000 € complémentaires à titre de subvention exceptionnelle (fête de la musique)

Soit un total annuel de 231 000 €

Par délibération n°2013.372 du 8 juillet 2013, adopté l'avenant n°3, modifiant les avenants n°1 et n°2 précédemment votés et confirmant les montants de :

- 30 000 € à titre de complément de subvention d'équipement
- 26 000 € complémentaires à titre de subvention exceptionnelle

Soit un total annuel de 181 000 €.

Il convient aujourd'hui d'octroyer une subvention exceptionnelle complémentaire de 3 000 € à l'Association pour son Festival international « Chroniques des Mondes Possibles » des 10-12 octobre 2013.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'article IV de la convention d'objectif 2013.45, intitulé « *moyens accordés par la commune- subvention- détermination du montant* » est complété ainsi que suit :

Le montant annuel de ce concours financier est fixé pour l'année 2013:

1 – Pour la Ville à 184 000 euros dont :

- 109 000 euros à titre de subvention de fonctionnement
- 46 000 euros à titre de subvention d'équipement
- 29 000 euros au titre de subvention exceptionnelle

La subvention exceptionnelle complémentaire de 3 000 € au titre des relations internationales sera versée en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association
« Seconde Nature »,
Le Président,

Pour la Ville
Madame Le Maire,
Ou par délégation l'Adjoint
délégué aux Relations
Internationales